

<https://esst.ac-normandie.fr/spip.php?article21>



Enseignement de la Santé
et de la Sécurité au Travail

Présentation de l'ES&ST

- ES&ST - Présentation de l'ES&ST -



Date de mise en ligne : dimanche 14 mai 2017

Copyright © Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail - Tous

droits réservés

Le Dispositif Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail est chargé principalement de la mise en œuvre de la convention entre l'Académie Normandie, la CARSAT Normandie et le GIP/FCIP de Normandie. Cette convention est la déclinaison d'un accord national. Elle prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action sur une période de cinq ans.

L'objectif du DES&ST

La finalité de l'ES&ST est de faire de chaque titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique **un acteur de sa situation de travail**, capable d'intégrer la prévention et la maîtrise des risques professionnels dans l'exercice de ses activités.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

- **Prendre en compte la S&ST dans les compétences professionnelles**
Mettre en œuvre cette compétence dans le cadre de situations de travail réelles (lien établissement – entreprise via notamment les PFMP, stages, périodes d'apprentissage)
- **Développer une culture de prévention partagée (équipes pédagogiques et jeunes en formation)**
Dans le cadre des enseignements professionnels, mettre en réflexion les jeunes sur des problématiques de S&ST, en allant au-delà des simples consignes de sécurité.

Le public

Sont concernés les élèves ou apprentis des classes de C.A.P., BacPro, bac STI, B.T.S., formés par la voie scolaire ou par apprentissage dans les établissements publics des académies de Caen et de Rouen.

Les objectifs opérationnels

L'accompagnement des acteurs de l'éducation nationale (IEN, Chefs d'établissement, DDFPT, enseignants/formateurs..) et des branches professionnelles pour le déploiement de la Santé et Sécurité au Travail à travers différents projets :

- **La formation des enseignants/formateurs**
Permettre aux enseignants/formateurs de posséder les compétences nécessaires pour dispenser des formations générales et spécifiques en Santé et Sécurité au Travail dans leurs enseignements.
- **L'utilisation d'outils/matériels innovants**
Faciliter le transfert des connaissances en proposant des outils pédagogiques (ex : [Tutoprev](#)) et en accompagnant techniquement et financièrement, les [projets liés à la Santé et Sécurité au Travail](#).
- **La promotion des compétences en S&ST des jeunes**
Promouvoir les compétences en S&ST des jeunes par l'intermédiaire de manifestations ponctuelles au sein des établissements (exemple : [Challenges en S&ST](#)).